

AVIS PUBLIC

Demande de démolition 2024-00035



AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance, au Parc des Éperviers au 89, rue de la Rivelaine, si la température le permet ou au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le **13 août 2024 à 19h**, afin de statuer conformément au Règlement 585 – Règlement sur la démolition d'immeubles, sur la demande ayant trait à l'immeuble suivant :

49, 146^e Avenue

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8 ou par courriel au cfpesant@ndip.org .

Soyez de plus avisés que toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre à la rencontre prévue pour l'étude de cette demande.

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 31 JUILLET 2024.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière